

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Votants

31

22

26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chappelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Bâtiment d'intérêt communautaire
Approbation de l'Avant Projet
Définitif

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°61/2024, 83/2024, 84/2024, 10/2025, 13/2025.

VU le dossier d'APD n°2 envoyé à la CDC le 05 juin 2025,

VU la réunion technique qui s'est tenue à la CDC le 17 juin 2025,

VU la délibération 53/2025 décidant d'ajourner l'admission de la phase APD, conformément à l'article 21.2 du CCAG MOE, l'enveloppe estimative dépassant les prévisions budgétaires;

VU le demande faite au maître d'œuvre de remettre un nouvel APD correspondant à l'estimatif,

VU le nouvel APD envoyé à la CDC le 08 septembre 2025,

Le Président donne lecture des principales conclusions de la phase APD et indique que l'estimation des travaux est fixée à 147 190 €HT. Il propose à l'Assemblée l'approbation de la phase l'APD.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

-VALIDE la phase APD du programme de travaux

-AUTORISE le Président à débiter la réalisation de la phase PRO des études et à la signer

-AUTORISE le Président à lancer les appels d'offres

- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 16 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le 29/09/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	22
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

Délibération n° 72/2025

SANTE
Cabinet médical de Torteron

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président indique que deux médecins spécialistes souhaitent s'installer dans le cabinet médical de Torteron.

Il propose de rédiger un bail professionnel pour la location du local moyennant un loyer de 100 € par cabinet soit 200€ pour les deux cabinets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents:

- Décide de loyer le cabinet médical de Torteron à ces professionnels de santé.
- Fixe le montant du loyer à 100€/ cabinet soit 200€ pour l'ensemble du local.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le 29/09/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Votants

31

22

26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

Délibération n° 73/2025

Modification du bail pour le cabinet médical de Torteron

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président rappelle la décision prise par le conseil communautaire d'exonérer de loyer les professionnels de santé installés dans la MSPR. En cohérence avec cette décision, il propose de mettre en place la gratuité des locaux du cabinet médical de Torteron jusqu'au 31/12/2026 et de prendre en charge l'entretien des espaces.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre (Mme AMIOT):

- **DECIDE** de mettre en place la gratuité des locaux du cabinet médical de Torteron pour les professionnels de santé à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026.
- **DIT** que la communauté de communes prendra en charge l'entretien des espaces verts.
- **DIT** qu'un avenant au bail actuel actera cette décision
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 29/09/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers

En exercice

Présents

Votants

31

22

26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chappelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale n°2 (2022-2028), signé le 13 février 2023 avec date d'effet au 21 octobre 2022,

Vu les délibérations afférentes des communautés de communes et du syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, également signataires dudit CRST n°2,

Après avoir entendu le rapport du président sur les orientations du projet de bilan mi-parcours du CRST n°2, et pris connaissance de l'ensemble des pièces en servant de support,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 25 voix pour (M. BEATRIX n'ayant pas participé au vote).

- accepte à l'occasion du bilan mi-parcours, le programme révisé du CRST n°2 du Pays Loire Val d'Aubois ;

- décide d'accorder au président une délégation pour lui permettre de négocier les propositions (techniques et financières) auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Publié le 29/09/25 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	22
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

Délibération n° 75/2025

Sage de l'Allier
Participation PTGE

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu le Projet de territoire pour la gestion de l'Eau du Bassin Allier Aval présenté le 07 novembre 2024 en comité,

Considérant la demande du 14 novembre 2024 de M. VERDIER, Président du Sage de l'Allier,

Considérant le projet de convention transmis par e-mail le 30 juillet 2025,

M. le Président présente le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Bassin Allier Aval et précise la clé de répartition proposée. Le SAGE Allier Aval sollicite la CDC pour un accord de participation au financement de cette étude. Pour notre collectivité cette participation serait de 462€ par an (pour une durée de 4 ans).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **DONNE** son accord sur la participation au financement de cette étude sur la base d'un montant de 462€ par an pour 4 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 29/09/2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry www.cdc-portesduberry.fr/

2025 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le seize septembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	31
Présents	22
Votants	26

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM BEATRIX (Germigny l'Exempt), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois), BUISSON (Germigny l'Exempt) sans voix délibérative, CADIOT (Jouet sur l'Aubois), CHASSIN (Jouet sur l'Aubois), COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chappelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier), DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois), GIOT (La Chapelle Hugon), HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron).

EXCUSES : MMES ET MM AUTIER (Apremont sur Allier), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY).

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS).

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM ALBERT (Torteron) à M. SAUVAGNAT, AMIOT (Cours les Barres) à M. MANCION, LIANO (Menetou-Couture) à M. RATILLON, MOREAU (La Guerche sur l'Aubois) à M. DUCASTEL.

Délibération n° 76/2025

SECRETAIRE : M. LAURENT

**Adoption du Rapport sur le
prix et la qualité du service
public d'assainissement
non collectif 2024**

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante:

-ADOpte à l'unanimité des présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

-DECIDE à l'unanimité des présents de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

-DECIDE à l'unanimité des présents de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

-DECIDE à l'unanimité des présents de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 16 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



